

à ses rivaux , depuis que la victoire leur avait donné le nord de l'Amérique. Ils fournissaient la morue au midi de l'Europe ; ils la fournissaient aux îles anglaises des Indes occidentales ; ils la fournissaient aux îles des autres nations ; ils la fournissaient même aux îles françaises. La Grande-Bretagne voyait avec une douce satisfaction qu'indépendamment des consommations faites dans ses divers établissemens , cette branche d'industrie donnait à ses sujets de l'ancien et du nouvel hémisphère une masse considérable de métaux , une grande abondance de denrées.

La défection des meilleures provinces du continent américain a beaucoup diminué les avantages que l'Angleterre tirait de ses pêcheries. Il lui est pourtant resté des ressources importantes. Terre-Neuve seule occupe annuellement quatre cents navires , deux mille bateaux , vingt mille hommes ; obtient trois cents tonneaux de morue et trois mille tonneaux d'huile , ce qui lui fait un revenu de huit millions de livres.

L'île de Saint-Jean , située dans le golfe Saint-Laurent , a vingt-deux lieues de long sur une dans sa plus grande largeur. Une courbure naturelle , qui se termine en pointe aux deux extrémités , lui donne la figure d'un croissant. Les arbres y sont élevés , les champs fertiles , les pâturages excellens et les sources multipliées. Ses côtes sont remplies de baies , de havres et de ports. On ne connaît point de rivages plus abon-

xxix.
Établisse-
ment des
Français dans
l'île Saint-
Jean. But de
cette entre-
prise.

dans en huîtres et en poissons de toutes les espèces. Malgré la rigueur des hivers , malgré l'humidité du climat , ce serait une possession précieuse , si elle n'était infestée d'une quantité incroyable d'insectes , et particulièrement de moustiques , qui font une guerre cruelle et sans cesse renaissante aux hommes et aux animaux.

Quoique la propriété de Saint-Jean n'eût jamais été disputée à la France , cette couronne semblait l'avoir dédaignée avant la pacification d'Utrecht. La perte de l'Acadie et de Terre-Neuve lui ouvrit les yeux sur ce faible reste. Il se forma en 1719 une compagnie qui avait le double projet de le défricher et d'y établir de grandes pêcheries. Malheureusement l'intérêt , qui avait uni les associés , les divisa , avant même qu'ils eussent mis la main à l'exécution de leur entreprise. L'île était retombée dans l'oubli lorsque les Acadiens commencèrent à y passer en 1749. Avec le temps ils s'y réunirent au nombre de trois mille cent cinquante-quatre. Comme ces bonnes gens étaient la plupart cultivateurs ou habitués à élever des troupeaux , le gouvernement crut devoir les fixer à ces occupations paisibles. Ainsi la pêche ne fut permise qu'à ceux qui s'établirent à la Tracadie et à Saint-Pierre.

Borner les habitans de Saint-Jean à l'agriculture , c'était les priver de toute ressource dans les années trop répétées où les moissons étaient dévorées par les mulots et les sauterelles ; c'était

réduire à rien les échanges que la métropole pouvait et devait faire avec sa colonie; c'était enfin arrêter la culture même qu'on voulait favoriser, par l'impossibilité où étaient réduits ceux qu'on y fixait d'acquérir des moyens de l'étendre.

L'île ne recevait annuellement d'Europe qu'un ou deux petits bâtimens qui abordaient au Port-la-Joie. C'est Louisbourg qui fournissait à ses besoins. Elle les payait avec ses grains, ses légumes et ses bestiaux. Un détachement de cinquante hommes veillait à sa police plutôt qu'à sa sûreté.

xxx.
Ce que les îles Saint-Jean, de la Madeleine et du cap Breton sont devenues depuis qu'elles ont subi le joug anglais.

Tel était Saint-Jean lorsque les hasards de la guerre le firent passer sous la domination britannique, à laquelle il resta attaché par les traités de 1763. Comme une politique défiante en avait fait chasser les Français qui y étaient fixés, le comte d'Egmont désira de s'en voir seul propriétaire. Il s'engageait à fournir douze cents hommes armés à ses frais pour la défense de la colonie, pourvu qu'il lui fût permis de céder en arrière-fiefs des portions considérables de son territoire. Ces offres étaient agréables à la cour de Londres; mais une loi portée à l'époque mémorable du rétablissement de Charles II avait défendu la cession du domaine de la couronne, sous la redevance d'un service militaire ou d'un hommage féodal. Les jurisconsultes prononcèrent que ce statut regardait le Nouveau-Monde comme l'ancien, et cette décision fit naître d'autres idées au gouvernement.

Une longue et cruelle tempête avait agité le globe. La plupart des officiers, dont le sang avait scellé les triomphes de l'Angleterre, étaient sans occupation et sans subsistance. On imagina de leur partager le sol de Saint-Jean, sous la condition qu'après dix ans d'une jouissance gratuite ils paieraient chaque année au fisc, comme dans quelques autres colonies, 2 livres 10 sous 7 deniers pour chaque centaine d'acres qu'ils posséderaient. Très-peu de ces nouveaux propriétaires avaient la volonté de s'établir dans ces régions lointaines; très-peu étaient en état de faire les avances qu'exigeaient des travaux un peu étendus. Presque tous cédèrent, pour plus ou moins de temps, pour une rente plus ou moins modique, leurs droits à des Irlandais, à des Écossais, à tous ceux qui se présentaient pour les exercer. Le nombre de ces hommes laborieux s'éleva assez rapidement jusqu'à cinq mille, répartis sur trois comtés et sur quatorze paroisses. La-Joie, qui prit le nom de Charlotte-Town, devint le chef-lieu de la colonie.

Les occupations champêtres étaient exposées à trop de dangers, à trop d'inconvéniens pour beaucoup tenter des aventuriers qui venaient de loin chercher la fortune. La plupart se décidèrent pour la pêche de la morue, du loup marin, de la baleine, et ils la firent très-avantageusement sur leurs propres rives, sur tout le golfe, sur les côtes de Labrador, de Terre-Neuve, du cap Breton et